





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES (78)  
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT  
78270

12 bis, rue des écoles

 01.30.93.06.91

 01.30.42.23.56

## Conseil Municipal du mercredi 25 mars 2015

**Présents** : Monsieur le Maire Jacques Guérin

Les Conseillers municipaux : Mme Roselyne Bocquiaux (1<sup>ère</sup> adjointe), Mme Christelle Rundstadler (2<sup>ème</sup> adjointe), M. Guyslain Rosset (3<sup>ème</sup> adjoint), Mmes Karine Ambrosino, Stella Hébert-Le Bronec, et Karine Macerelle, MM. Mouloud Abdedou, Fabrice Guénand, Patrick Hérouin, Cyril Le Mouellic, Gérard Solaro et Arnaud Thomas

**Absents excusés** : Mme Jacqueline Lemerrier qui donne pouvoirs à Mme Roselyne Bocquiaux, Mme Ajéra Aoun qui donne pouvoirs à M. Fabrice Guénand

*Mme Karine Ambrosino est désignée secrétaire de séance*

### Lecture et approbation du PV du précédent conseil

M. Le Maire remercie les conseillers de leur présence et demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du précédent conseil, en l'absence de commentaire, son approbation est votée à l'unanimité.

Il reprend l'ordre du jour préparé en bureau municipal et propose de le modifier en portant le vote des taux avant le vote du budget, il propose de rajouter trois délibérations, l'une concernant le cout de location de la salle communale pour les personnes extérieures à la commune, une autre pour choisir l'entreprise pour les travaux de la bibliothèque et une pour décider l'attribution de subventions. Il propose également de rajouter l'approbation de la fusion des communautés de communes des Portes de l'Ile de France et du plateau de Lommoye au point trois.

- 1) Vote des taux 2015
- 2) Vote du budget unique 2015
- 3) Maintien de la commune au sein de la CCPIF et fusion des communautés de communes des Portes de l'Ile de France et du plateau de Lommoye
- 4) Avancement des commissions
- 5) Délibérations diverses
  - Choix de l'entreprise pour les travaux de la bibliothèque
  - Tarif de location de la salle communale
  - Attribution de subventions
- 6) Questions diverses
  - Projet d'embauche d'un agent en CAE

## 1. Vote des taux 2015

M. le Maire dit que les bases sont établies par les services de l'Etat, que le Conseil Municipal règle par ses délibérations la fiscalité communale et peut agir pour porter ses projets si besoin est, sur le levier des taux.

Le vote des taux d'imposition, représente ainsi le produit fiscal : base x taux = impôt.  
Pour rappel, les discussions préalables concernant le maintien ou l'augmentation des taux se sont déroulées en réunion d'orientation budgétaire le lundi 2 mars 2015 sur les trois taxes :

TH	Taxe d'Habitation	6.71 %
FB	Taxe Foncière Bâtie	13.42 %
FNB	Taxe Foncière Non Bâtie	42.21 %

Les taux d'imposition de l'année 2015 en ont été discutés et le Conseil municipal considérant qu'il pouvait fonctionner en investissement et en fonctionnement pour l'année 2015 n'a pas souhaité augmenter les taux communaux.

Le produit fiscal attendu pour l'année 2015 sera de 182 781 €

Il rappelle à l'assemblée que les taux d'imposition communaux n'ont pas augmenté depuis 2001.

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour et une voix contre (M. Gérard Solaro),

DÉCIDE de ne pas augmenter les taux communaux et se prononce sur le maintien des taux identiques à ceux de l'année 2015.

Les taux s'établissent comme suit :

Taxe d'Habitation :	6.71%
Taxe Foncière Bâtie :	13.42%
Taxe Foncière Non Bâtie :	42.21%

## 2. Budget unique 2015

Monsieur le Maire dit que concernant les recettes de fonctionnement :

- 1) Le résultat reporté – Article 002 – augmenté des excédents de fonctionnement de l'année 2014 de 29 185.46 € ajouté au 417 498.15 € des excédents passés, c'est une écriture de 446 683.61 €. Il traduit une gestion communale saine.
- 2) L'étude des contributions directes – article 7311 – montre une légère augmentation sans baisse du produit fiscal pour la commune puisqu'il se trouve majoré de ses bases, à savoir en 2014 le produit fiscal des bases était de 178 689.00 €, pour cette année 2015 il est de 182 781.00 € soit 1,023% d'augmentation. Ce qui est égal à 4092 €.
- 3) A l'article - 7381 -, (*taxes additionnelles aux droits de mutation*) il a été inscrit la somme équivalente à 9 375.51 € d'une part pour ouvrir la ligne budgétaire, d'autre part pour un équilibre en écriture parfait de ce budget 2015 ; il est certain que cette ligne de recette qui était en 2014 de 52 263.67 € sera supérieure à la somme inscrite. Ce qui augurera des possibilités de financement ultérieures.

Ce qui donne une prévision de recettes de fonctionnement de **762 288.12 €**

### **Concernant les dépenses de fonctionnement :**

- 1) Le Budget 2015 intègre au chapitre 11 toutes les hausses classiques de charges à caractère général.
- 2) Au chapitre 12 il intègre toutes les charges de personnels titulaires, non titulaires et les cotisations aux nombreuses caisses, il y a été ajouté l'éventuelle dépense de financement pour un CAE avec ses charges. (*Contrat aidé pour l'emploi.*)
- 3) Au chapitre 65, les intérêts d'emprunts chutent de 1169.00 €, et au chapitre 67 en charges exceptionnelles il y a pour mémoire les 130 431.96 € des excédents du budget assainissement.

Ce qui donne une prévision de dépenses de fonctionnement de **762 288.12 €**

### **Concernant les dépenses d'investissement :**

- 1) Le Budget en dépense d'investissement est encore très sérieux et audacieux pour Gommecourt, il intègre aussi la possibilité en 2015 de réaliser le City stade sous conditions de recettes.

Ce qui donne une prévision de dépenses d'investissement de **387 701.35 €**  
Dont sont comprises les RAR pour 64 764.00 €

### **Concernant les recettes d'investissement :**

- 1) Le budget intègre la vente du terrain rue des Sablons

Ce qui donne une prévision de recettes d'investissement de **387 701.35 €**  
Dont sont comprises les RAR pour 38 225.00 €

Le Budget 2015 est un bon budget de fonctionnement et d'investissement malgré la conjoncture difficile, il est solide pour continuer à préparer l'avenir de la commune et demande aux conseillers municipaux de bien vouloir le voter à l'unanimité.

M. Solaro dit que le projet d'enfouissement de réseau n'est pas inscrit au budget et qu'il ne sera pas fait. M. le Maire regrette cet état de fait, d'autant plus qu'il a été dépensé beaucoup d'énergie pour réaliser l'étude avec la STUR dans les temps imposé par le SEY (Syndicat d'Énergie des Yvelines). Dit que sur les 100 dossiers présentés, le dossier de la commune a été retenu en 5<sup>ème</sup> position. Dit que la commune n'a pas demandé au SEY de libérer la charge financière concernant le syndicat, mais, devant la réalité des chiffres à la charge communale qui est de 60 000 €, ce projet ne pouvait être supporté par le budget de cette année, que cela pourra peut-être fait en 2016. Dit que le report du projet a été décidé en réunion d'orientation budgétaire du 2 mars dernier.

M. Solaro dit que le report de l'enfouissement des réseaux engendre également le report des travaux de voirie rue Grande et Petite Vignette. M. le maire dit que c'est exact et souligne l'intérêt d'améliorer la voirie de La Grande Vignette en réparant les imperfections.

Le Conseil municipal DÉCIDE à 14 voix pour et une abstention (M. Gérard Solaro), d'adopter le budget unique 2015 de la commune de Gommecourt comme suit.

M. le Maire remercie le Conseil et souligne que c'est la première fois depuis 13 ans qu'un conseiller municipal s'abstienne de voter le budget général de la commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

<b><u>DEPENSES</u></b> :	Chapitre 011 :	160 230.00€
	Chapitre 012 :	217 250.00€
	Chapitre 65 :	77 362.00€
	Chapitre 66 :	11 688.26€
	Chapitre 022 :	30 000.00€
	Chapitre 023 :	134 641.90€
	Chapitre 67 :	130 431.96€
	Chapitre 042 :	684.00€

**Soit un total de 762 288.12€**

<b><u>RECETTES</u></b> :	Chapitre 70 :	19 100.00€
	Chapitre 73 :	211 470.51€
	Chapitre 74 :	73 670.00€
	Chapitre 75 :	1 000.00€
	Chapitre 77 :	5 364.00€
	Chapitre 013 :	5 000.00€
	Chapitre 002 :	446 683.61€

**Soit un total de 762 288.12 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

<b><u>DEPENSES</u></b> :		
	Chapitre 041 :	53 764.41€
	Chapitre 020 :	9 300.00€
	Chapitre 16 :	16 782.94€
	Chapitre 20 :	3 450.00€
	Chapitre 21 :	129 680.00€
	Chapitre 23 :	109 960.00€

Soit un total de **322 937.35€**  
Auquel s'ajoute les RAR **64 764.00€**

**TOTAL GENERAL 387 701.35€**

**RECETTES** :

	Chapitre 001 :	33 036.04€
	Chapitre 10 :	7 800.00€
	Chapitre 13 :	69 550.00€
	Chapitre 021 :	134 641.90€
	Chapitre 024 :	50 000.00€
	Chapitre 041 :	53 764.41€
	Chapitre 040 :	684.00€

Soit un total de **349 476.35€**  
Auquel s'ajoute les RAR **38 225.00€**

**TOTAL GENERAL 387 701.35€**

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à cette décision.

### **3. Maintien de la commune au sein de la CCPIF et fusion des communautés de commune des Portes de l'Ile de France et du plateau de Lommoye.**

M. le Maire dit que les conseillers municipaux doivent demander le maintien de la commune dans de la Communauté de Communes des Portes de l'Ile de France et approuver la fusion des communautés de commune des Portes de l'Ile de France et du plateau de Lommoye.

M. le Maire dit que le sujet avait été évoqué lors d'un précédent conseil, il dit que la communauté de communes du plateau de Lommoye regroupe les communes suivantes : Lommoye, Boissy-Mauvoisin, Neauphlette, Menerville, Chaufour les Bonnières, Cravent Bréval, St Illiers le Bois, St Illiers la Ville et La Villeneuve-en-Chevrie pour environ 6 000 habitants. Ces communes étaient auparavant gérées par un syndicat qui est devenu une intercommunalité.

M. Cyril Le Mouellic demande si Freneuse a rendu un avis concernant son maintien au sein de l'intercommunalité. M. le Maire dit qu'il n'a pas eu l'information, mais que cela ne devrait pas poser de problèmes.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des Métropoles qui prévoit l'élaboration du schéma régional de coopération intercommunale en région Ile de France,

**Vu** l'arrêté n°2015063-0002 du 4 mars 2015 portant adoption du schéma régional de coopération intercommunale d'Ile de France,

**Considérant** que la communauté de communes des Portes de l'Ile de France n'est pas concernée par les projets de regroupements territoriaux proposés par le schéma régional,

**Considérant** la nécessité, pour les intercommunalités d'Ile de France, de former des ensembles d'au moins 20 000 habitants,

**Considérant** la volonté commune des communautés de communes des Portes de l'Ile de France et du Plateau de Lommoye de travailler à un rapprochement,

M. le Président (le Maire) rappelle que les communautés de communes des Portes de l'Ile de France et du Plateau de Lommoye ont manifesté le souhait de se rapprocher. Il rappelle que, dans le cadre du schéma régional de coopération intercommunale, les deux intercommunalités n'ont pas été intégrées dans les périmètres des nouveaux EPCI, mais ne peuvent rester indépendantes faute d'atteindre le seuil de 20 000 habitants.

Il propose donc aux membres du conseil d'approuver une fusion entre la communauté de communes des Portes de l'Ile de France et celle du Plateau de Lommoye.

Après avoir entendu Monsieur le Président,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité dont deux pouvoirs,**

**Approuve** le maintien de la commune de Gommecourt dans la Communauté de Communes des Portes de l'Ile de France.

**Approuve** la fusion entre les communautés de communes des Portes de l'Île de France et du Plateau de Lommoye,

**Autorise** le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision,

**Notifie** cette décision au Préfet,

## **4. Avancement des commissions**

M. le Maire dit que différentes commissions se sont réunies.

### Commission environnement

Mme Bocquialt dit qu'une date a été fixée pour le nettoyage de printemps, il se déroulera le samedi 18 avril prochain. Elle dit que le travail pour la réouverture des chemins communaux continue.

M. le Maire dit que l'employé communal a passé deux jours avec un employé de l'intercommunalité pour enlever des déchets sur le territoire communal, ils ont enlevé 10 camions de déchets. Il dit qu'il s'est renseigné pour installer des caméras à des points stratégiques afin de faire cesser le dépôt des déchets sauvages. Il dit que la croix de Limetz va être refaite aux beaux jours et que cette dépense sera prise en charge par l'assurance de la personne qui avait causé l'accident.

### Commission internet

M. Abdedou dit que la création du nouveau site internet progresse, que la commission s'est réunie lundi dernier et que des modifications vont être transmises au prestataire pour qu'il les intègre au nouveau site. Il dit que le prochain BMO devrait sortir fin avril. M. le Maire dit que le site sera interactif, que les habitants pourront apporter des informations ou donner leur avis via un blog.

### Commission travaux

M. le Maire dit que l'entreprise JSI a été missionnée pour effectuer la maîtrise d'œuvre des travaux de la Grande Rue. Il dit que les travaux de la bibliothèque devraient bientôt commencer. M. Hérouin demande si les conseillers pourraient avoir les plans afin d'avoir une idée du projet. M. Le Mouellic demande des précisions sur les devis.

M. le Maire dit qu'il va les envoyer à l'ensemble des conseillers.

21h15 : Mme Rundstadler s'excuse, elle doit quitter la séance pour des raisons professionnelles. Elle donne pouvoirs à M. Rosset.

## **5. Délibérations diverses**

### Choix de l'entreprise pour les travaux de la bibliothèque

Après débat et demande de compléments techniques d'informations, les conseillers municipaux décident de surseoir à la décision en attendant l'envoi du dossier technique.

### Tarifs de location de la salle communale

Monsieur Rosset dit que le tarif de location de la salle communale aux personnes extérieures est trop cher et que cela bloque les possibilités de location, après débat.

Le conseil municipal, à l'unanimité dont 3 pouvoirs,

DECIDE de fixer le prix de location de la salle communale aux personnes n'habitant pas la commune à 700€ pour le week-end à la place de 800 €.

### Attribution de subventions

M. le Maire dit qu'il a reçu des demandes de subventions depuis le dernier conseil, une du comité des usagers de la gare de Bonnières et une de l'ALCS. Il donne lecture du courrier de M. Deschamps, président de l'ALCS, dit que des associations comme l'APEGC ou Jeu Demain touche un public plus restreint que le comité des Fêtes ou l'ALCS, que la nouvelle équipe du Comité des Fêtes a démarré avec une trésorerie importante, contrairement à l'ALCS qui a démarré sans ressources et que de fait, il estime normal d'attribuer une subvention à cette association.

Le conseil municipal est interrompu de 22h05 à 22h10 afin de donner la parole à M. Bouard, trésorier de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité dont 3 pouvoirs,

DECIDE d'attribuer une subvention de 100€ au comité des usagers de la gare de Bonnières-sur-Seine et une subvention de 500€ à l'ALCS.

Monsieur le Maire dit que l'ALCS a demandé l'autorisation de faire un vide grenier et un marché artisanal sur le terrain du cimetière.

## **6. Questions diverses**

### Projet d'embauche d'un CAE

M. le Maire dit que les conditions d'embauche d'un CAE ont changé : la prise en charge est de 60% sur 20 heures/hebdomadaire alors qu'elle était auparavant de 95% sur 26 heures. Il dit que si l'on veut mettre en place une gestion différenciée des espaces verts, il est nécessaire d'embaucher un agent.

il dit que le cout net pour la commune serait de 1 127.67€ mensuel, le cout annuel de 13 532.04€.

A cela il faut ajouter l'achat d'un tracteur tondeuse d'occasion pour 8 000€.

Les économies fixes pouvant être réalisées sur l'année sont les tontes pour un montant de 9 269.86€ TTC. Les économies variables pouvant être réalisées sur 2015 sont l'élagage des tilleuls au cimetière : pour 3 132€, l'élagage des bouleaux à l'école pour 600€, les travaux de réfection du secrétariat de mairie et de la salle du conseil municipal qui couleraient 9 056€ TTC si la municipalité prenait une entreprise.

Si les travaux sont faits en régie : environ 2 000€ de fournitures, soit une économie de 6 000€.

Plus divers travaux qui sont faits par des entreprises à la salle communale et qui pourraient être faits en régie. M. le Maire dit qu'il faut s'engager sur deux ans, et qu'ensuite il faudrait conserver cet emploi. Il demande aux conseillers d'y réfléchir. M. Hérouin dit que dans ce cas, le travail de la balayeuse pourrait être fait par les employés communaux.

### Bornes place de l'Arbre de la Liberté

M. le Maire dit que les bornes de la place de l'Arbre de la Liberté à Clachalozze ont été arrachées, l'une par un engin agricole, l'autre par un camion de livraison. Un constat a été établi avec l'agriculteur, son assurance prendra en charge le cout des travaux. Pour le camion, une plainte va être déposée, car le propriétaire du véhicule nie les faits.

### Eclairage public

M. le Mouellic demande si la réception des travaux d'éclairage public a été faite, M. le Maire dit qu'il n'a pas eu le temps de s'en occuper mais que cela va être fait rapidement.

Mme Ambrosino dit que les réunions de la SIIVVE ont lieu à des horaires (17h30 ou 18h) qui ne lui permettent pas de s'y rendre. M. le Maire dit que dans ce cas, elle doit donner pouvoirs à un autre délégué.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 22h50.*

Délibération n°1 : « Vote des taux 2015 »  
Délibération n°2 : « Vote du budget 2015 »  
Délibération n°3 : « Maintien de la commune au sein de la CCPIF et fusion des communautés de communes des Portes de l'Ile de France et du Plateau de Lommoye »  
Délibération n°4: « tarifs de location de la salle communale »  
Délibération n°5 : « attribution de subventions »

Mouloud Abdedou

Karine Ambrosino

Arnaud Thomas

Roselyne Bocquiaux

Fabrice Guénand

Jacques Guérin

Stella Hébert-Le Bronec

Patrick Hérouin

Cyril Le Mouellic

Gérard Solaro

Karine Macerelle

Guylain Rosset

Christelle Rundstadler